



Financiers :



Étude de préfiguration de la gestion et de la valorisation des boues d'épuration domestiques dans le Doubs

Compte rendu du Comité Technique élargi n°4

Le lundi 13 juin 2022 à 14h30 en visioconférence



I. Liste des participants

| NOM Prénom | Organisme | Fonction | Coordonnées |
|------------------------------|--------------------------|---|--|
| GRANADOS Johann | AERMC | Chargé d'intervention | johann.granados@eurmc.fr |
| VAUDEVILLE Cyril | DDT25 | Instructeur Police de l'eau | cyril.vaudeville@doubs.gouv.fr |
| TAILLARDAT Christelle | Préfecture 25 | Chef du bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques | christelle.taillardat@doubs.gouv.fr |
| LAUX Sylvain | DDT39 | Chef pôle assainissement | sylvain.laux@jura.gouv.fr |
| JACQUOT Marc | SIPQuingey | Vice-président | sipgquingey@laposte.net |
| MARQUIS David | SIEVO | Directeur | david.marquis@valdelognon.fr |
| DEMOLY Régis | GBM | Directeur eau et assainissement | regis.demoly@grandbesancon.fr |
| PINCHEMEL Cécile | GBM | Technicienne maîtrise des risques | cecile.pinchemel@grandbesancon.fr |
| POTIER Alexandre | CCGP | Responsable eau et assainissement | a.potier@grandpontarlier.fr |
| GOLZNE Thibaud | CCDB | Directeur des services techniques | tgolzne@doubsbaumois.org |
| LYONNAIS Laurence | CCFD | Directrice générale des services | l.lyonnais@franedrugeon-cfd.fr |
| MOUROT Alain | CCPHD | Directeur services techniques | a.mourot@portes-haut-doubs.fr |
| FEURTEY Vivien | CCPM | Responsable cycle de l'eau | vfeurtey@ccpm-maiche.com |
| GURTNER Pierre | CCVMo | Technicien eau et assainissement | pierre.gurtner@morteau.org |
| ROUGE Lucie | CCPSB / SIEF | Chargée de missions | lucie.rouge.sief@gmail.com |
| VERNIER Benoit | CD25 | Chef SEER | benoit.vernier@doubs.fr |
| JOURNOT Pascal | CD25 | Développeur expert Energie et déchets | pascal.journot@doubs.fr |
| PARRA Stéphane | CD25 | Adjoint chef SEER | stephane.parra@doubs.fr |
| FROMAGEOT Sandrine | CD25 | Développeur eau | sandrine.fromageot@doubs.fr |
| BEGRAND Dylan | CD25 | Développeur eau | dylan.begrand@doubs.fr |
| BEAUVILLAIN Bruno | CD25 | Développeur eau | bruno.beauvillain@doubs.fr |
| CONTURSI Oswald | CD25 | Développeur eau | oswald.contursi@doubs.fr |
| MUTSCHLER Estelle | Région BFC | Chargée de mission Déchets - Économie circulaire | estelle.mutschler@bourgognefranche-comte.fr |
| SHELLENBERGER Gilles | CIA 25-90 | Directeur adjoint | gschellenberger@agridoubs.com |
| MULLER Océane | CIA 25-90 | Conseillère valorisation agricole des déchets | omuller@agridoubs.com |
| FRABOUL Louise | FRCL du massif jurassien | Responsable des services d'appui et de conseil | lfraboul@frcl.massif-jurassien.fr |
| BAUD Jean-Baptiste | FRCL du massif jurassien | Technicien eau et assainissement | jbbaud@frcl.massif-jurassien.fr |
| DESARMENIEN Pierre | SYPREA | | pierre.desarmenien@sede.fr |
| TAUVERON Muriel | ASCOMADE | Responsable du pôle assainissement | assainissement@ascomade.org |
| PEGUET Justine | ASCOMADE | | |
| POUGET Joël | Agrosylva | Responsable bureau d'études | j.pouget@agrosylva.eu |
| MOUTON Camille | AEE | Responsable bureau d'études | c.mouton@alliance-env.fr |

II. Synthèse des échanges au cours de la réunion

Le diaporama présenté par le bureau d'études Agrosylva est fourni en annexe du présent compte-rendu.

À propos de la méthode permettant de soustraire les secteurs non épandables :

Gilles Schellenberger (CIA25-90) : D'après l'expérience de la CIA25/90 sur les plans d'épandage, 20 % de la SAU apparaît comme non épandable pour des boues liquides (proximité des habitations, cours d'eau...). Plutôt que de faire un traitement SIG lourd et incomplet, il serait plus simple d'appliquer ce ratio pour évaluer les surfaces éligibles à l'épandage. Sur cette base, la surface épandable est de l'ordre de 20 000 ha dans le Doubs, pour un besoin de l'ordre de 3 à 5 000 ha. Il ne s'agit donc pas d'un problème de surface, mais de coût de transport et d'acceptabilité sociétale (odeur, image...).

À propos des épandages de boues pâteuses chaulées sur prairies permanentes :

Gilles Schellenberger : les boues pâteuses chaulées sont mal acceptées par les agriculteurs sur ce type de parcelles. Pour le compost de boues, en revanche, la matière étant sèche, cela ne devrait pas poser de problème.

Joël Pouget (Agrosylva) : la raison est probablement d'ordre pratique. L'assimilation des boues pâteuses par le sol est plus longue que pour des boues liquides en raison de la culture en place. L'aspect « souillure » de la prairie joue dans l'acceptabilité.

Au sujet de la communication autour des boues d'épuration

Gilles Schellenberger : le facteur clé est l'acceptabilité. Il faut absolument changer l'image des boues par un dispositif de communication spécifique à mettre en place.

Justine Peguet (ASCOMADE) : l'ASCOMADE peut assurer une communication plus soutenue sur la valorisation des boues.

Camille Mouton (Alliance Environnement) évoque l'exemple de communication départementale (Lozère) accessible au lien suivant : <https://youtu.be/PnDXzOyZoOs>

Régis Démoly (GBM) est favorable à une communication plus large, en sachant que les enjeux pour GBM se situent essentiellement en Haute-Saône. Un gisement important de boues est épandu sur ce territoire, ce qui est mal accepté localement. Pourtant, à l'inverse, un volume important de matières de vidange originaires de Haute Saône est traité par des stations d'épuration du Doubs.

Estelle Mutschler (Région BFC) : La Région demandera à Alterre BFC de faire un point régulier sur les boues dans le cadre de l'observatoire régional des déchets. Ce dernier devra être coordonné avec l'observatoire de l'eau du département du Doubs et en lien avec la Préfecture.

Marc Jacquot (SI du Pays de Quingey) confirme que les élus locaux auraient besoin d'éléments de langage concernant la gestion et la valorisation des boues d'épuration domestiques.

À propos du projet de charte départementale sur la qualité des boues

Justine Peguet : Si une charte est envisagée, elle doit être conçue à l'échelle interdépartementale et sur la base d'éléments tangibles. Par ailleurs, il faudra garder à l'esprit que l'application de la charte reste du domaine du volontariat et que les moyens d'animation devront être à la hauteur des attentes pour la faire vivre.

Gilles Schellenberger : il peut être envisagé d'y intégrer des analyses complémentaires permettant de viser une certaine excellence de la qualité des boues.

Au sujet de l'analyse AFOM des solutions alternatives

Gilles Schellenberger souhaite qu'une analyse plus fine de la solution alternative proposée par la CIA25-90 et le bureau d'études RUSSO soit réalisée dans le cadre de la phase 2 de l'étude.

Stéphane Parra (CD25) : L'analyse AFOM réalisée dans le cadre de la phase 1 a démontré un certain nombre de freins ou points de blocage ne permettant pas d'envisager une faisabilité de cette alternative à court terme (statuts de déchets des boues notamment). Pour ces raisons, en accord avec les membres du COTECH, il n'est pas prévu d'étudier plus en détail cette initiative tant que ces freins n'auront pas été levés. Une étude spécifique pourra toutefois être engagée à l'issue au besoin.

À propos du compostage et de l'incinération

Régis Démoly indique qu'il faudrait envisager la création d'une plateforme de compostage publique (ou sous forme de partenariat public-privé) pour faire émerger une alternative au sein du département.

Vivien Feurtey (CCPM) émet un avis très pessimiste sur l'évolution réglementaire de l'épandage et du compostage. Il demande à ce que le scénario « incinération des boues - y compris les boues conformes » soit étudié.

Régis Démoly : L'incinérateur de GBM peut recevoir des boues extérieures, mais, d'une part, la capacité est limitée, et, d'autre part, les boues liquides ne peuvent être traitées via cette solution. Si l'on tient compte également du coût élevé de cette alternative, il faut considérer l'incinération uniquement valable en secours pour les boues non conformes. À l'inverse, le compostage est une bonne solution, même s'il faut transporter le compost un peu loin en fonction des débouchés agricoles.

Camille Mouton : il est fortement conseillé de commencer avec une plateforme de taille modeste et de la faire évoluer ensuite, plutôt que de viser un centre industriel qui ne verra jamais le jour en raison du contexte local.

Alexandre Potier (CCGP) invite le bureau d'études à se rapprocher de l'incinérateur de Pontarlier (PREVAL) pour étudier les solutions de séchage et d'incinération

Gilles Schellenberger : un travail similaire a déjà été mené à ce sujet par la CIA25-90. La conclusion est similaire à celle de GBM : c'est possible de brûler des boues (capacité 3 à 4 000 TMB/an), mais c'est cher, et il faut que les boues soient déshydratées.

Stéphane Parra : en fonction des critères de transport transfrontalier, il faudrait évaluer les possibilités d'orienter des boues en direction de la Suisse. En effet, des systèmes transfrontaliers d'assainissement ont récemment vu le jour.

Au sujet de la déshydratation mécanique (y compris mutualisée)

Vivien Feurtey : la CCPM va créer un centre de déshydratation mécanique mutualisé (plusieurs petites stations d'épuration vont orienter leurs boues vers une station d'épuration plus grosse dotée d'un outil mécanique) qui sera mis en service fin 2023. La CCPM est prête à partager le savoir et l'expérience.

Cyril Vaudeville (DDT 25) : Est-ce que le besoin en formation et mutualisation de personnel sera travaillé dans l'étude ?

Johann Granados (Agence de l'Eau) : Quel est le niveau de précision prévu dans le rendu, notamment pour l'achat de matériel ?

Gilles Schellenberger : Est-ce que les coûts des filières seront intégrés ?

Joël Pouget : S'agissant d'une phase 2, préalable à une éventuelle phase 3 (définition du scénario retenu au stade avant-projet), le niveau de détail ne peut être important, surtout à l'échelle départementale (seule une étude de filières à l'échelle de la STEP ou de l'EPCI peut atteindre cette précision). Les scénarios proposés seront donc chiffrés en « grandes masses » et des ordres de grandeurs fournis afin de valider les orientations proposées.

III. Relevé des décisions

Les membres du Comité technique valident la méthodologie proposée par le bureau d'études.

A ce stade, au vu des importants freins à lever ne permettant pas d'envisager une faisabilité à court terme, il est acté de ne pas analyser plus en détail les filières alternatives développées par la CIA25-90 et le groupe Bonnefoy dans le cadre de la phase 2 de l'étude. Ces deux solutions alternatives pourront toutefois faire l'objet d'études de faisabilité plus poussées, de manière spécifique, à l'initiative des parties prenantes.

Suite à la réalisation de l'enquête dans le cadre de la phase 1 de l'étude, au vu du peu d'enjeu constaté lié à la gestion des matières de vidange dans le Doubs, il est validé de ne pas étudier de scénario de gestion alternative en phase 2.

Prochaine réunion du Comité technique programmée à l'automne pour échanger sur les propositions de scénarios de gestion des boues d'épuration émises par le bureau d'études, et en vue de la tenue d'un comité de pilotage d'ici fin 2022 – tout début 2023.